

Séance du 05 10 2020

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	55

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à vingt-et-une heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I. "Lauron" - Route de Nogaró - B.P. 52 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas Meliet, Président.

**Objet de la délibération :**

**DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT MONSIEUR LE PRÉSIDENT AU RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DANS LE CADRE DE REMPLACEMENT**

**Date de la convocation**  
29 septembre 20

**Présents :**

M. SCARAVETTI Henri, Mme NEGRINI Régine, M. LAFFORGUE Mathieu, M. TIMOTHE Frédéric, M. CARRE Michel, M. GOURGUES Gerard, MME PENA Roselyne, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joel, M. BEYRIES Philippe, M. PHILIP Alain, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard, Mme LABORDE Marie Clémence, M. JAUMAIN Jérôme, M. CAZES Jérôme, M. ROBERT François, M. GABAS Michel, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme MONGIS Nadine, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joel, M. LABURTHE Michel, M. RENARD Jean Pierre, M. JORIEUX Michel, MME COLLADELO Marie Claire, M. FALTRAUER Franck, M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David, M. Axmann Roland, Mme TOURNIER Elisabeth, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, Mme TUMELERO Héléne, M. BOUE Guy, M. LUSSAGNET Wilfried, M. ELLENA Aimé, M. MELIET Nicolas, Mme GAUCHE Loretta, M. MAO Jean Pierre, M. MINIAYLO Pierre, M. BENJADDI Miloud, M. FERNANDEZ Xavier, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mme DESPAX Nelly, M. LANSMANT Sébastien, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, M. MONTARET Jérôme, Mme LACAWE Delphine, DURAND Georges Manuel, M. GIACOMAZZI Stéphane, Mme CHIVA Amandine.

**Date d'affichage**  
29 septembre 20

**Numéro de délibération**  
2020 031

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de CONDOM

**Le 08 10 2020**

et publication ou notification

**Du 08 10 2020**

Le Président,



Nicolas MELIET

**Excusés ayant donné procuration :**

Mme BRIANE Huguette ayant donné procuration à M. TOUYAROU Bruno  
Mme PETITJEAN Marion ayant donné procuration Mme ARSLANIAN Geneviève

**Absents :**

M. MEYROUS Jérôme, Mme DHAINAUT Régine

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il est possible de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles en raison notamment d'un congé de maternité ou maladie.

Il précise également que pour ce motif, les contrats sont établis pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il propose dans ce cadre d'ouvrir ponctuellement au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel au grade correspondant au poste auquel il correspond.

Le président, propose à l'assemblée,

- De l'autoriser pour toute la durée de son mandat, à recruter et payer des agents contractuels suivant les besoins du service
- D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de ces agents.

Le président rendra compte à chacune des réunions du comité syndical des décisions prises en vertu de présente délégation de pouvoir (cf art. L5211-10 du CGCT)

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, à l'unanimité,**

➤ D'autoriser le président à recruter des personnels contractuels en remplacement d'agents

➤ D'autoriser le Président à ouvrir une ligne budgétaire pour payer cette catégorie de personnel

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 07 octobre 2020

Le Président,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20201005-2020-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2020